

LA LETTRE HEBDO DES
CUISINISTES DES BAINISTES
ET DES ELECTROMENAGISTES
B.P. 9037
34041 MONTPELLIER Cedex 1
Tel : 67.58.82.28.

6 JUIN 90

Les surprises de la Loi Doubin

Les formes de partenariat possibles entre les fabricants et les cuisinistes, ont pris des tournures différentes selon les pays : franchises de distribution, magasins à l'enseigne d'une marque, relations privilégiées entre un fabricant et un certain nombre de ses distributeurs. La *Loi Doubin*, en France, est destinée à régler toutes les formes de partenariat. Elle va rendre nuls, en droit, les contrats existants, selon M^e Olivier Gast, qui a été chargé par la direction du Commerce intérieur d'étudier la rédaction du décret d'application de cette loi, qui paraîtra au second semestre 1990. Mais on ignore si la conformité des contrats à la Loi sera rendue obligatoire ou non.

Cette loi vise à mieux équilibrer les obligations entre les deux partenaires, et à partager entre eux le pouvoir de décision. Dans tous les cas de figure, a expliqué Olivier Frémaux, les relations entre franchiseur et franchisé ou entre donneur et exploitant d'enseigne doivent être équilibrées. Sinon, on s'engage dans la voie d'un succursalisme déguisé et les partenaires risquent de se piéger réciproquement.

Le programme de la Convention était dense et les séances furent toutes très participatives. Le compte-rendu détaillé des EuroJicsa paraîtra dans le numéro de juin-juillet de *L'Officiel*. Un tableau brillant de l'évolution de la mentalité des consommateurs européens fut brossé : on va vers la complexité, qui offre des "niches" à la production et à la distribution. Le problème du renouvellement des encastrables se pose dans tous les pays. Marie-Christine Delaunay présenta sa formule de magasin spécialisé. Faut-il se diversifier ? René Boissin décrit son concept de rangement intégré modulaire, qui s'apparente à la démarché du cuisiniste et une séance fut consacrée à la salle de bains intégrée. L'importance croissante du design fut aussi soulignée. De leur côté, les grossistes en électroménager tinrent deux réunions. Leurs fournisseurs participèrent à la seconde. Un consensus est apparu pour créer les conditions d'un partenariat sans ambiguïté entre fabricants et grossistes, les impératifs géographiques imposant le maintien de cet échelon en France (comme aux Etats-Unis, d'ailleurs) alors qu'il a vu son importance décroître, ou qu'il a même disparu dans les pays à très forte densité de population.